

Numéro	CA/2022-07-07/20
Date d'affichage	21/07/2022
Date de mise en ligne	21/07/2022
Date de transmission au Recteur	21/07/2022



UNIVERSITÉ PARIS 1
PANTHÉON SORBONNE

Conseil d'administration de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

-

Délibération du 7 juillet 2022 portant approbation de la création du diplôme d'université « français langues étrangères – Sorbonne Alliance »

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-2 et L. 712-3 ;

Vu les statuts de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;

Vu le règlement intérieur de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;

Vu l'arrêté n° 2021-40 du 14 janvier 2021 portant proclamation de l'élection de Madame Christine NEAU-LEDUC à la fonction de Présidente de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;

Vu l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire du 28 juin 2022 ;

APPROUVE la modification de la création du diplôme d'université « français langues étrangères – Sorbonne Alliance » ci-après annexée.

Délibération CA/2022-07-07/19	
Nombre de membre en exercice (pour rappel)	36
Nombre de membres présents ou représentés	31
Nombre de refus de prendre part au vote	0
Nombre de pour	31
Nombre de contre	0
Nombre d'abstention	0

Paris, le 21 juillet 2022

La présidente de l'Université
Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Christine NEAU-LEDUC

L'original de cette délibération est disponible dans les locaux de la direction des affaires juridiques et institutionnelles au centre Panthéon situé au 12, place du Panthéon, 75231 Paris.

Modalités de recours : Conformément à l'article R. 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, lorsqu'elle y donne lieu, de sa transmission au Recteur d'académie.

Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

12, place du Panthéon 75231 Paris Cedex 05 – Tél. : +33 (0)1 44 07 80 00 – www.univ-paris1.fr

* Indiquer le nom du partenaire qui assume financièrement le cours

(1) Nb total de groupes à l'échelle de Paris 1 (toutes formations confondues)

(2) Nb de groupes pris en charge financièrement par la formation (sur budget central et sur ressources propres)

(3) Code VET pour une formation de Paris 1

DU PEPS A1/A2 (Diplôme Universitaire Passerelle Etudiants en Exil Panthéon-Sorbonne) 1 groupe de 25 étudiant-es																			
Intitulé des UE et des éléments pédagogiques (EP)	Volume Horaire		Info RCC		Nb de groupes								Charge d'enseignement					Section CNU	
	CM	TD	Coef.	ECTS	Total Nb de groupes (1)	Nb de groupes imputables à la formation (2)				Nb de groupes imputables à une autre formation ou composante de Paris 1	Nb de groupes imputables à un partenaire ou un tiers hors Paris 1	Charge d'enseignement imputable à la formation (HETD)		Charge d'enseignement imputable à une autre formation ou composante de Paris 1 (HETD)	Charge d'enseignement imputable à un partenaire ou un tiers hors Paris 1 (HETD)	code VET (3) ou * Nom du partenaire ou du tiers			
						Sur budget central	Sur ressources propres	Sur budget central	Sur ressources propres										
Semestre 1 (13 semaines) Acquisition du niveau A1																			
UE 1 : Activités de l'oral																			
Cours obligatoire	0	12	1	0	0	1	0	0	0	0,5	0	0	0	0,5	0	6	0	6	
Cours obligatoire	0	36	1	0	0	1	0	0	0	0,5	0	0	0	0,5	0	18	0	18	
UE 2 : Activités de l'écrit et outils linguistiques																			
Cours obligatoire	0	24	1	0	0	1	0	0	0	0,5	0	0	0	0,5	0	12	0	12	
Cours obligatoire	0	36	1	0	0	1	0	0	0	0,5	0	0	0	0,5	0	18	0	18	
UE 3 : Culture générale																			
Cours obligatoire	0	12	1	0	0	1	0	0	0	0,5	0	0	0	0,5	0	6	0	6	
UE 4 : Méthodologie universitaire																			
Cours obligatoire	0	24	1	0	0	1	0	0	0	0,5	0	0	0	0,5	0	12	0	12	
Cours obligatoire	0	12			1														
UE 5 : Ateliers et accompagnement																			
Cours obligatoire	0	24	0	0	0	1	0	0	0	0,5	0	0	0	0,5	0	12	0	12	
Cours obligatoire	0	24	0	0	0	1	0	0	0	0,5	0	0	0	0,5	0	12	0	12	
Total	0	204		#REF!											0	84	0	84	
Volume horaire étudiant		204													84		84		
Semestre 2 (12 semaines) Acquisition du niveau A2																			
UE 1 : Activités de l'oral																			
Cours obligatoire	0	12	1	0	0	1	0	0	0	0,5	0	0	0	0,5	0	6	0	6	
Cours obligatoire	0	36	1	0	0	1	0	0	0	0,5	0	0	0	0,5	0	18	0	18	
UE 2 : Activités de l'écrit et outils linguistiques																			
Cours obligatoire	0	24	1	0	0	1	0	0	0	0,5	0	0	0	0,5	0	12	0	12	
Cours obligatoire	0	36	1	0	0	1	0	0	0	0,5	0	0	0	0,5	0	18	0	18	
UE 3 : Culture générale																			
Cours obligatoire	0	12	1	0	0	1	0	0	0	0,5	0	0	0	0,5	0	6	0	6	
UE 4 : Méthodologie universitaire																			
Cours obligatoire	0	24	1	0	0	1	0	0	0	0,5	0	0	0	0,5	0	12	0	12	
Cours obligatoire	0	12			1														
UE 5 : Ateliers et accompagnement																			
Cours obligatoire	0	24	1	0	0	5	0	0	0	2,5	0	0	0	2,5	0	25,224	0	25,224	
Cours obligatoire	0	24	0	0	0	1	0	0	0	0,5	0	0	0	0,5	0	12	0	12	
Total	0	204		#REF!											0	109,224	0	109,224	
Volume horaire étudiant		204													109,224		109,224		
Total annuel	0	408		#REF!											0	193,224	0	193,224	
		408													193,224		193,224		

(*) facteur conversion coût horaire tutorat 0,4204